

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Envoyé en préfecture le 12/09/2024

Reçu en préfecture le 12/09/2024

Publié le 12/09/2024

Auteur : Martial SIMONDANT – Maire
ID : 038-213800154-20240906-D20240906_04-DE

Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres présents : 14
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 18

VOTES :

Contre : 0 Pour : 18 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

Délibération n° D 2024-09-06 / 04

Date de la séance : 6 septembre 2024

Date de la convocation : 28/08/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six septembre, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, DURAND Grégory, LAMOURY Michelle, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, GREA Pascale, GALLIFET Bernard, GUILLAUD Baptiste, LECOMTE LEMOINE Brigitte, METRAL Evelyne, NATIVEL Isabelle, ROUSSILLON Julien, SAUNIER Isabelle.

Absents avec pouvoir : JACQUENOT Stéphane donne pouvoir à CHAUVIN Pascal
CROUZET Rémi donne pouvoir à LAMOURY Michelle
GAUTIER Alexandra donne pouvoir à ROUSSILLON Julien
PIOLAT Laëtitia donne pouvoir à GREA Pascale

Absents : PIGNARD Laurence

Secrétaire de séance : LAMOURY Michelle **Rédacteur du compte rendu :** NATIVEL Isabelle

**SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE FONCTIONNEMENT DU
CENTRE BOURG ET MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE D'ESPACES
PUBLICS ET ACCOMPAGNEMENT DE DEMARCHES PARTICIPATIVES :
ATTRIBUTION DU MARCHÉ – Accord cadre**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le travail engagé, en lien avec le CAUE, sur l'aménagement et le fonctionnement du centre bourg.

Un appel d'offres en deux phases a été lancé le 7 juin 2024 :

- Une première phase de candidatures, suite à laquelle trois entreprises ont été retenues : LADANUM, TOPOSCOPE et ZEPPELIN
- Une seconde phase de remise des offres ; date limite fixée au 2 septembre 2024 à 12h.
- Audition des candidats le 5 septembre 2024

La commission d'appel d'offres a été réunie ce même jour.

Après analyse des différentes propositions et audition des candidats, il est proposé de retenir le groupement suivant :

Entreprise	Commune
TOPOSCOPE (Paysage Urbanisme Architecture)	LYON
AGS DEVELOPPEMENT (Ingénierie VRD)	DECINES CHARPIEU

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer l'accord cadre mixte avec le groupement TOPOSCOPE / AGS DEVELOPPEMENT pour le « Schéma directeur d'aménagement et de fonctionnement du centre bourg et mission de maîtrise d'œuvre d'espaces publics et accompagnement de démarches participatives ».
- **PREND ACTE** que la mission totale, maîtrise d'œuvre comprise, ne pourra excéder **150 000 € HT** conformément au cahier des charges du présent marché.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
M. SIMONDANT

La secrétaire de séance
M. LAMOURY

